



# Notice d'emploi N° 3647 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

---

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:   Herbicide  
Formulation:                    EC concentré émulsifiable  
Teneur en substances actives:   22.8 % bromoxynil (240 g/l)  
Nom UICPA:                      3,5-dibromo-4-hydroxybenzotrile

---

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

---

## Elimination

Emballage:                        Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.  
Restes de produits phytosanitaires:   Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

---

## Produits commerciaux

---

---